

*Toutes les tribus seront prêtes à défendre toutes les autres et à faire respecter le Yassa.*

*Les chefs religieux, les moines, les pèlerins, les enseignants d'enfants, les médecins et les pompes funèbres doivent être libres de toute entrave.*

*Le chef désigné d'une tribu détient la vie de cette tribu en fiducie.*

*Sous peine de mort, il est interdit à une personne ou à une tribu de se proclamer maître de toutes les autres.*

*Sous peine de mort, il est interdit à une personne ou à une tribu d'organiser des échanges ou de négocier avec toute personne, tribu ou gouvernement, société ou organisation externe au détriment des autres.*

*Il est interdit sous peine de mort qu'une personne ou une tribu fasse un raid ou un pillage dans les trois jours suivant son arrivée dans une zone.*

*Il est interdit sous peine de mort de préparer des aliments contrairement aux règles en matière de sécurité alimentaire du ministère de la sécurité sanitaire des aliments.*

*Une personne qui souhaite épouser une autre doit envoyer des cadeaux au prétendant, qui sera tenu de se marier si ces cadeaux sont acceptés. Il n'y a pas de limite de nombre de personnes épousées.*

*Il est interdit sous peine de mort qu'une personne vole un véhicule ou un objet de valeur égale. Si une personne vole un objet de moindre valeur, la punition sera choisie par le propriétaire légitime de l'objet, mais pas moins que de la battre jusqu'à l'inconscience.*

*Nul ne peut être esclave pendant plus d'un an.*

*Il est interdit sous peine de mort qu'une personne commette l'adultére.*

*Sous peine de mort, il est interdit à une personne de ne pas aider un autre membre de la tribu pendant que la Karavan suit les Tagnuul.*

*Il est interdit sous peine de mort qu'une personne ou une tribu se réserve de l'eau.*

*Il est interdit sous peine de mort qu'une personne porte un faux témoignage.*